

RÉGIONS : Sévère regard d'experts sur les pratiques de la police et de la justice genevoises

Date de parution: Jeudi 19 avril 2007

Auteur: Fati Mansour

GENEVE. L'avis des trois spécialistes de la détention, mandatés par le Grand Conseil suite à une pétition signée par 200 pensionnaires de Champ-Dollon, a été présenté aux autorités et à la presse. Le tableau est particulièrement sombre.

«La qualité d'une société se mesure aussi à la manière dont elle traite ses détenus.» Le vice-président de la commission des visiteurs officiels, le libéral Renaud Gautier, a d'emblée donné le ton de la présentation du jour: le rapport attendu et redouté des experts mandatés par le Grand Conseil pour examiner les allégations de mauvais traitements et les causes du surpeuplement de la prison de Champ-Dollon. Le constat est sévère pour Genève, où tout le monde en prend pour son grade. La police, la justice et même le service médical de la prison.

Question de mentalité

Barbara Bernath Thévenoz, directrice à l'Association pour la prévention de la torture, a ouvert les feux en rappelant que c'est suite aux émeutes et à une pétition signée par près de 200 détenus que cette commission s'est mise au travail à la demande du pouvoir législatif.

Première évidence: il ne fait pas bon être incarcéré dans l'établissement le plus engorgé de Suisse.

Promiscuité, mixité, mélange aussi avec des détenus perturbés mentalement créent une situation difficile.

La surpopulation entraîne également des restrictions importantes au niveau de l'accès à des places de travail, aux douches, aux parloirs, à la formation et aux promenades.

Comment en est-on arrivé là? Pour le professeur de droit pénal Christian-Nils Robert, la justice genevoise est imprégnée de la mentalité du «on arrête et on discute après». L'étude des chiffres et des dossiers (lire ci-dessous) a convaincu l'expert de l'existence de profonds dysfonctionnements tant au niveau de l'instruction que de la Chambre d'accusation, l'organe de contrôle de la détention préventive.

En substance, le juge de permanence, qui reçoit une soixantaine de dossiers par semaine, n'a pas le temps et les moyens de traiter les cas avec la diligence requise. Et la Chambre d'accusation, qui accorde environ cinq minutes à chaque affaire, «n'exerce pratiquement pas de contrôle, ni sur la matérialité des faits, ni sur les critères du maintien en prison».

Pour remédier à cette situation, Christian-Nils Robert propose plusieurs pistes: anticiper la modification du code de procédure pénale en introduisant déjà la présence de l'avocat dès l'audition par la police, puis par le juge, et aussi mettre en vigueur le système d'indemnisation pour détention excessive. Il préconise également de doter la Chambre d'accusation de trois juges professionnels et de revenir à la généralisation des audiences publiques afin d'assurer une meilleure transparence.

Dérapages policiers

Autre véritable point noir de cet avis d'experts: les violences policières. Chargé de ce volet, le docteur Jean-Pierre Restellini, qui représente la Suisse au Comité européen pour la prévention de la torture, s'est défendu de tout angélisme en rappelant que parfois le recours à la force est nécessaire. Par contre, les allégations formulées par 30% des personnes interrogées (lire ci-contre) lui semblent rendre compte d'une réalité très inquiétante. «C'est beaucoup trop.» Le médecin a également souligné que le service médical de Champ-Dollon a assuré un suivi pour le moins lacunaire des constats de lésions traumatiques.

Rappeler aux policiers les règles de proportionnalité et les interdits, créer une véritable inspection générale des services, redonner aux médecins leur rôle de «garde-fou», considérer le prévenu-victime comme autre chose qu'un personnage indigne de confiance, pour ne pas dire un menteur, sont les principales propositions destinées à améliorer ce sombre tableau.

Un tableau qui a été présenté mercredi matin au pouvoir judiciaire ainsi qu'au président du Département des institutions, Laurent Moutinot. Un rapport sur le rapport sera aussi adressé au Grand Conseil. Dans l'idée que tout le monde se mette enfin au travail pour sortir de cette crise.

La détention préventive est une spécialité du canton

Fati Mansour

Les chiffres révèlent un fort recours à l'incarcération.

Le surpeuplement carcéral n'est pas un phénomène nouveau à Genève. Celui-ci est devenu pourtant plus inquiétant depuis 2002. Sans surprise, les experts relèvent que l'une des premières causes de l'engorgement est l'allongement de la durée de séjour qui a passé d'une moyenne de 39 jours en 1997 à 65 jours en 2005.

Le recours à la détention préventive avant jugement y est important par rapport à d'autres pays européens. Le canton est aussi champion toutes catégories en Suisse de cette incarcération durant l'enquête (un taux deux fois et demie plus élevé que la moyenne nationale).

Particularité genevoise

Une comparaison avec un canton également frontière et urbain, montre que 46% des jugements pénaux sont précédés de détention à Genève contre 32% à Bâle-Ville. Là-bas, les prévenus qui pourront vraisemblablement bénéficier d'un sursis sont aussi plus rapidement libérés (77% sortent en deux jours alors qu'à Genève la même proportion met sept jours à retrouver la liberté).

Pour affiner la photographie de la réalité carcérale, les experts ont choisi de prendre un jour de référence, le 31 août 2006. A cette date, 88 des 493 détenus avaient déjà été condamnés et 31 d'entre eux auraient dû aller purger le solde de leur peine (supérieur à trois mois) dans un autre pénitencier.

Les étrangers constituent le 90% de cette population (dont 20% originaires d'Afrique et 30% des Balkans). Sur les 294 personnes encore non jugées, une forte proportion (44%) est incarcérée pour des infractions contre le patrimoine, surtout des vols, et pour des affaires de stupéfiants (34%). Là encore, Genève se singularise du reste de la Suisse où la moyenne des incarcérations pour trafic de drogue est de 15%.

Les experts ont également suivi en janvier dernier le sort de 191 personnes durant les quinze premiers jours de la procédure pénale. «Seule une dizaine d'affaires peuvent être considérées comme objectivement complexes», dit le rapport. Le reste relève de la petite et moyenne délinquance. Beaucoup d'infractions au code de la route ou à la loi sur le séjour.

Dans la grande majorité des 191 cas présentés au juge, celui-ci n'a fait qu'une audience d'environ quinze minutes: 70 personnes ont été relaxées après cette inculpation, 65 ont fait l'objet d'un mandat d'arrêt alors qu'elles ont été condamnées par ordonnance quelques jours plus tard, et 31 ont vu leur détention prolongée par la Chambre d'accusation. Selon les experts, la motivation accompagnant ces prolongations est souvent trop succincte.

Coups et racket reprochés aux policiers

Fati Mansour

Les enquêteurs soulignent la crédibilité des témoignages.

Il est toujours difficile d'enquêter sur les allégations de violences policières. Pour éviter les risques de manipulation et accroître la crédibilité des déclarations recueillies, les experts ont pris plusieurs précautions: choix aléatoire de 125 détenus, stricte confidentialité des dépositions, mise en garde sur l'absence d'incidence sur leur sort pénal et vérifications avec les dossiers du service médical et de la police.

Le résultat des investigations est inquiétant même si la véracité des faits ne peut être établie à ce stade avec certitude, faute d'avoir pu recueillir l'avis des policiers mis en cause. En substance, sur les 125 détenus interrogés, 38 (soit le 30%) ont formé des allégations de mauvais traitements souvent accompagnés de propos racistes («babouins», «macaques», «je vais pourrir ta race»).

Sur ces 38 cas, 10 ont affirmé que les brutalités (coups de pied infligés lorsqu'ils étaient à terre ou dans le véhicule de police, tête frappée contre un mur, etc.) sont intervenues lors de leur interpellation. Pour dix autres prévenus, ces mauvais traitements (gifles, coups lors de réponses qui ne plaisent pas) ont eu lieu lors des interrogatoires. Un mineur assure même avoir eu la tête plongée dans une poubelle pleine d'eau, technique dite du «submarino». Dans 17 cas, les violences sont liées à la fois à l'arrestation et à l'interrogatoire. Un homme s'est plaint d'avoir été malmené lors d'un refoulement auquel il s'opposait. Enfin, trois autres disent avoir été rançonnés lors d'un contrôle d'identité.

Sur les 27 allégations qui se réfèrent à des interrogatoires, la police judiciaire est impliquée à 18 reprises. Les noms de plusieurs inspecteurs reviennent souvent. Un membre de la brigade des stupéfiants est à lui seul cité directement ou indirectement à 11 reprises. Lors du passage des experts, seul un de ces 38 cas avait été transmis à la direction de la police. Depuis lors, à la faveur d'une réaction en chaîne, plusieurs enquêtes ont été diligentées.

Une dignité perdue en chemin

Fati Mansour

Commentaire.

La pétition des détenus de Champ-Dollon n'aura pas été inutile. N'en déplaise à ceux qui prédisaient déjà le parti pris d'un rapport rédigé par de dangereux provocateurs, force est de constater qu'une toute autre impression se dégage de cette centaine de pages. Celle d'un travail sérieux mené contre vents et marées. Et le résultat fait froid dans le dos. En matière de violences policières et de recours à la détention préventive, Genève déraile.

Coups, asphyxie, racket, les allégations contre les forces de l'ordre par des détenus qui n'ont jamais osé - ou même songé à - porter plainte viennent confirmer l'ampleur du problème. De même, le Palais de justice ne pourra plus éternellement se réfugier derrière le manque de moyens ou de structures pour expliquer la lenteur des procédures et le surpeuplement d'une prison où les conditions de détention ne correspondent plus aux normes européennes.

Les solutions durables ne seront certes pas faciles à trouver. Mais le temps est désormais venu pour les pouvoirs de dépasser leurs susceptibilités et de trouver ensemble le meilleur chemin pour que ce canton, à forte tradition humanitaire, donne une image plus digne de sa réputation.

© Le Temps. Droits de reproduction et de diffusion réservés. www.letemps.ch